

PRÉAVIS DE GRÈVE

Jeux Olympiques - Paris 2024 26 juillet au 11 août 2024

Objet : Préavis de grève concernant les agent.es des SDIS

Monsieur le ministre,

Le président de la République étant resté sourd aux appels de la rue concernant le retrait de la réforme des retraites, nous déposons ce jour un préavis de grève pour chaque jour de 00h à minuit du 26 juillet au 11 août 2024.

Ce préavis concerne l'ensemble des agent.es des SDIS de France et des DOM-TOM, titulaires, stagiaires et contractuels. Bien entendu, si des accords devaient être trouvés d'ici là, nous lèverons ce préavis.

Dans l'attente, et conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail qui subordonne l'exercice du droit de grève dans les services publics, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et discuter des points suivants:

- Le maintien de l'âge légal de départ en retraite pour tous à 62 ans ;
- Le maintien de l'âge de départ possible pour les sapeurs-pompiers à 57 ans ;
- La portabilité des droits acquis pour la bonifcation sans condition de durée en service actif, y compris dans le secteur privé;
- Le déplafonnement ET la proratisation de la bonifcation pour une véritable reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité du métier de sapeur-pompier tout au long de la carrière ;
- La comptabilisation des heures d'équivalences pour les agents en régime de garde dérogatoire ;
- L'intégration de toutes les primes dans les calculs des pensions ;
- L'amélioration et la généralisation des dispositifs de fn de carrière (CRO, départs anticipés, etc...);
- La reconnaissance du caractère particulier de certaines missions et fonctions des PATS des SDIS.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire général Manuel COULLET

Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur